

**Compte rendu**  
**Séance du 14 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Stéphane PÉTERS, Maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CHARTIER, Thomas DEFOSSEZ, Fabienne DOUCET, Catherine GAGEAT, Agnès GUYON, Bruno LEROUX, Mélie MALBERT, Benjamin ROLAND

**Absents excusés** : Cyril BOMONT, Claire RAMET, Muriel DUBARLE, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Jean STURMA

**Présentation des procurations** : Cyril BOMONT à Agnès GUYON, Claire RAMET à Thomas DEFOSSEZ, Jean STURMA à Stéphanie CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Fabienne DOUCET

**Ordre du jour :**

- Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP)
- Rétrocession gratuite parcelle ZP n°49 à la commune

**Questions diverses :**

- Travaux de voirie à prévoir sur BP2022

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé.

**1) Désignation des délégués du SMIAEP**

Dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) la commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune lors des réunions syndicales.

Un appel à candidature est fait au sein de l'assemblée.

Sont désignés comme délégués titulaires :

- Stéphane PÉTERS
- Jean STURMA

Sont désignés comme délégués suppléants :

- Bruno LEROUX
- Benjamin ROLAND

La présente délibération sera transmise au SMIAEP.

**2) Rétrocession parcelle ZP n°49**

Lors du conseil municipal du 13 avril dernier, la commune a délibéré pour une rétrocession à la commune de parcelles appartenant à Mme Geneviève FOULON.

La parcelle ZP n°49 vient s'ajouter à la liste des parcelles figurant sur la délibération 27/2021.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette nouvelle rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Autorise le transfert de la parcelle ZP n°49 d'une superficie totale de 109 m<sup>2</sup> au profit de la commune

-Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

**Questions diverses : /**

la séance est levée à 21h30.